COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 12 Novembre 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

****

En exercice : 15
Etaient présents : 12
Votants : 12 ou 11
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjointes,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER, Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT et GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

Date de convocation : 03/11/2026 et affichée le 04/11/2026
Date d'affichage : 17/11/2026 et publication le 17/11/2026

****

LES DELIBERATIONS EXAMINEES ET ADOPTEES

DELIB2026_51 : FONDS DE CONCOURS versé à la Communauté de Communes de GEMOZAC (travaux de voirie) – année 2026
DELIB2026_52 : RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATIONS
DELIB2026_53 : REPAS DES AINES
DELIB2026_54 : TARIFS LOCATION DES SALLES
DELIB2026_55 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE
DELIB2026_56 : DEVIS PORTES SALLE ASSOCIATIVE
DELIB2026_57 : AVIS ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_51-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : FONDS DE CONCOURS versé à la Communauté de Communes de Gémozac (travaux de voirie)– année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L. 5214-16,
Entendu l'exposé de M. le Maire sur les besoins supplémentaires en travaux de voirie communautaire réalisés par la Communauté de Communes de Gémozac (travaux route du Gerzeau, Route de La Goronnerie),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de verser à la Communauté de Communes de Gémozac un fonds de concours pour l'année 2026 d'un montant de **72 085,00** euros (section investissement).
  autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Gémozac.
  Les crédits nécessaires sont prévus au budget (compte 2041512)

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER

MAIRIE DE CRAVANS 17 (Charente Maritime)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_52-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATIONS

Monsieur le Maire expose que conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2027 les opérations de recensement de la population.

Compte tenu de la population actuelle, plus de 500 habitants, il y a lieu de recruter 2 agents.

Véronique FRADIN a été désignée coordonnatrice.

Il explique le découpage des secteurs, le territoire sera partagé en 2 districts délimités par la RD 216

1/ partie Nord Ouest du territoire (District 0002)

2/ partie Sud Est du territoire (District 0003)

Il indique que la dotation forfaitaire de recensement sera de 1 477 €. Cette dotation ne prétend pas éviter toute charge aux communes. Le recensement doit être effectué à frais partagés entre les communes et l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la fonction publique et notamment les articles L332-1 et suivants
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;
Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal .

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_52-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

Sur le rapport du maire.
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents
La création de **2** emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires pour la période du 06 Janvier 2027 (1ere date de formation) au 22 février 2027 inclus

De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit

La collectivité versera un forfait brut de :

- 950 € à l'agent chargé de la partie Nord-Ouest (District 0002)
- 1040 € à l'agent chargé de la partie Sud-Est (District 0003)

Au titre de la rémunération d'agent recenseur pour l'ensemble des déplacements, réunions et travaux de recensement de la population de la commune de CRAVANS.

Précise que la rémunération sera versée ½ fin janvier et ½ fin février

Autorise le Maire à procéder au recrutement et signer tous documents relatifs à ces emplois.

Le Maire indique qu'il a contacté Mme HERONNEAU Véronique et Mme GLODT Viviane pour effectuer le recensement 2027.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_53-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : REPAS DES AINES
Le Maire informe le conseil municipal que, chaque année, la collectivité offrait un repas aux seniors de la commune (de plus de 65 ans).
Entre 70 et 80 personnes étaient présentes en mars 2026, le coût du repas était de 35 €.

Le Maire sollicite l'avis du conseil :
- organiser ce même type d'évènement ou changer de formule

Après débat, le Maire soumet au vote
1/ à partir de quel âge ? 65 ans ou 70 ans ?
- 65 ans : 1 pour
- 70 ans : 11 pour

2/ Maintien de la proposition repas + animation
Pour : 7
Contre : 5
Le conseil municipal décide de passer l'âge minimum à 70 ans et de maintenir la proposition repas + animation.
Réflexion en cours pour le type d'animation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_54-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339– 2025 _ _ _
_ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : TARIFS LOCATION DES SALLES
Le Maire propose de revoir les tarifs de locations des salles.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE DE FIXER, à compter du **1 er Janvier 2027**
Les tarifs suivants

Salle des fêtes

TARIF UNIQUE WEEK-END TOUTE L'ANNEE	
Habitant Cravans	**150 € + consommation électricité**
Extérieur Commune	**280 € + consommation électricité**
Caution de garantie	**500 €**
Caution ménage	**200 €**

Salle Associative – Jardin Public :

	TARIF UNIQUE WEEK END
Habitant Cravans	**150 €**
Extérieur commune	**280 €**
Caution de garantie	**500 €**
Caution ménage	**200 €**

Salle des Fêtes

TARIF POUR ½ JOURNEE TOUTE L'ANNEE (hors WE et fêtes)	
Tout public	**100 € + consommation électricité**

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_54-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

Salle associative – Rue du Jardin Public

TARIF POUR ½ JOURNEE TOUTE L'ANNEE (hors WE et fêtes)	
Tout public	**100 €**

En cas de location simultanée de la Salle des fêtes et de la Salle Associative, les tarifs sont les suivants :

Habitant Cravans	**250 € + consommation électricité**
Extérieur Commune	**500 € + consommation électricité**
Caution de garantie	**1 000 €**
Caution ménage	**400 €**

La location devra impérativement être réglée avant chaque occupation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_55-DE
Reçu le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE

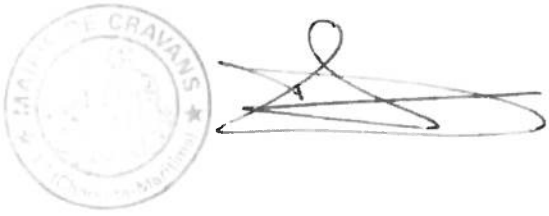
Le maire rappelle au Conseil Municipal son projet d'extension de la réserve existante au Bar Restaurant.
Il présente les plans.

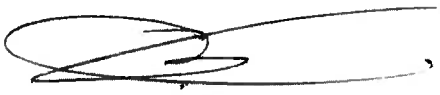
Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour le projet d'extension de la réserve existante au bar restaurant et création d'un auvent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_56-DE
Reçu le 17/11/2026
Publié le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 11 Mme Véronique FRADIN n'a pas pris part au vote
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : DEVIS PORTES SALLE ASSOCIATIVE
Les adjointes ont sollicité des artisans pour des propositions.
M. le Maire présente les devis et caractéristiques.
1er devis : EURO menuiseries : 14 884.54 € TTC
2ème devis : 9 492.00 € TTC + 469.92 € TTC (option) soit 9 961.92 € TTC
Mme Véronique FRADIN est sortie pendant les débats et n'a pas participé au vote

Le Maire soumet au vote :
2 ème devis (moins disant) Entreprise BOUGNOTEAU
Abstention : 1
Pour : 10

Le Conseil municipal
DECIDE de confier le changement des portes de la salle associative à l'entreprise BOUGNOTEAU pour un montant de 9 961.92 € TTC avec option
Les crédits figurent au budget de l'exercice article 21318 opération 150

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire, le secrétaire de séance,
M. FRADIN Dominique M.MARATIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.

AR Prefecture
017-211701339-20261112-DELIB2026_57-DE
Reçu le 17/11/2026

MAIRIE DE CRAVANS
Place Michel ALLAIN
17260 CRAVANS

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 211701339-- 2025 _ _ _
_ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt- six, le douze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.
Date de convocation : 03 Novembre 2026
Nombre de conseillers :
En Exercice : 12
Votants : 12
Présents : M. FRADIN D., Mmes COUDRET, FRADIN V. : adjoints,
Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER Bertrand,
Mme RAVAUX, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, COSSET
Absents excusés : M.HANOUILLE, Mmes AUDEBERT, GUILOUET
Secrétaire de séance : M.MARATIER

OBJET : ENFOUISSEMENT RESEAU ELECTRIQUE (Avis)
M. le Maire informe qu'un administré a sollicité l'enfouissement du réseau électrique aérien implanté sur 2 parcelles privées (au 5, impasse des Gaunières)
Il indique que lors de l'envoi de la demande au SDEER, il a précisé que la commune ne participerait pas à ces frais.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer à ces frais d'enfouissement sur des parcelles privées.
Il appartient au demandeur de se rapprocher d'ENEDIS afin d'étudier les possibilités d'enfouissement de la ligne desservant sa propriété et les éventuelles conditions financières associées

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
M. FRADIN Dominique

le secrétaire de séance,
M.MARATIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa publication.